



Aux Dés Pipés : Rencontrez / Jouez / Savourez !!!

BAR • JEUX • EPICERIE • DÉPOT DE PAIN • FORMA ARMOR 22

p 17

**Damien HOMMERY
(menuisier)**



p 17

**Stéphane LE DU
(plombier /
chauffagiste)**



p 21

**Château de ROBIEN
(journée du patrimoine)**



ÉDITO

SOMMAIRE

- > Édito P 2
- > État civil
Elagage P 3
- > Conseil Municipal .. P 4
- > Budget P 10
- > Vie de la commune P 11
- > École P 12
- > Espace Jeunes P 14
- > Médiathèque P 16
- > Artisans P 17
- > Sport P 18
- > Vie de la Commune P 20
- > Biodiversité P 23
- > CCAS..... P 24



Directeur de la publication : Pascal PRIDO

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

Dans le cycle annuel d'une commune, le printemps rime traditionnellement avec le vote du budget communal. En plus d'être une étape importante et solennelle, cet exercice essentiel à la vie de la commune fixe les recettes et les dépenses de notre collectivité pour toute une année. Ainsi, chaque ligne budgétaire doit être pensée, pesée et refléter l'état d'esprit de l'équipe municipale.

Pour 2024, ce ne sont pas moins de 3 Millions d'€ qui ont été engagés. Comme pour tout particulier et toute entreprise, nous subissons les augmentations des tarifs de nombreuses fournitures, à l'instar de l'énergie et de l'alimentation. Nous faisons également le choix d'augmenter certains postes de dépenses comme les charges de personnel, afin de continuer à offrir un vrai service public à notre population.

Notre espace jeunesse et notre médiathèque, nouvellement mutualisés avec la signature d'une convention avec la commune de LE LESLAY, rencontre un vrai succès ; ce qui génère un accompagnement humain plus important sur certaines périodes de l'année et entraîne ainsi une augmentation d'heures pour les agents. Tout cela reste en cohérence avec nos moyens financiers et s'inscrit dans notre maîtrise budgétaire. En complément, notre gestion rigoureuse au quotidien nous permet de continuer à investir dans notre commune.

A la fin de cette année, les travaux d'aménagements et de sécurisation de cinq rues dans le bourg devraient démarrer. Quelques désagréments pour les riverains et les usagers seront présents durant quelques mois. Mais le résultat attendu sera ensuite dans l'intérêt de tous.

Avec le printemps, une nouvelle activité renait dans le bourg. Ainsi, après un an de fermeture, je suis ravi de voir à nouveau ouvert notre commerce. Ce n'est pas seulement un bar qui ouvre. C'est également un lieu de rencontres, d'échanges, de discussions...

Mme Isabelle BARRE saura vous accueillir derrière son bar, avec des jeux de société à votre disposition, ainsi qu'une épicerie de première nécessité et un dépôt de pain sur commande. Ce commerce ne pourra perdurer qu'avec le soutien de notre population. Je ne peux donc que vous encourager à venir de temps en temps pousser la porte de cet établissement.

Souvent boudées par les électeurs, le 09 juin prochain auront lieu les élections européennes. En complément de constituer un épisode démocratique ancré dans la vie politique de notre nation, ces élections revêtent une dimension importante, car un grand nombre de décisions sont dorénavant prises par les institutions européennes avant d'être déclinées dans les pays membres. Il est donc important que chacune et chacun puisse faire entendre sa voix. Exprimer ses opinions peut et doit se faire par le vote et non uniquement par une démonstration de son mécontentement en dehors de l'isoloir.

Cet été, nous retrouverons notre marché nocturne du dimanche en fin de journée (du 07 juillet au 25 aout). Après le beau succès de 2023, j'espère que nous serons encore plus nombreux à nous retrouver pour un partage de moments sympathiques. Le samedi 29 juin, un premier temps fort sera organisé par les organisatrices du marché nocturne. Un repas champêtre sera servi dans le parc derrière la médiathèque, avec en prime la possibilité de visiter les bâtiments municipaux en fin d'après-midi.

Chers foëillaises et foëllais, il me reste à vous souhaiter de profiter au mieux de la période estivale qui arrive et de bonnes vacances à toutes et tous.

**Le Maire
Pascal PRIDO**



ETAT-CIVIL

NAISSANCE

- Le 13 octobre 2023, est né à SAINT-BRIEUC, Gabriel LE ROY, fils de Maxime LE ROY et de FOUCQUIER Emilie, Le Petit Chesnay
- Le 24 octobre 2023, est né à SAINT-BRIEUC, Louis ECOBICHON, fils de Julien ECOBICHON et de NICOLAS Pauline, Kerboho
- Le 20 février 2024, est né à PLERIN, Evan GUEHENNEUC, fils de Jérémy GUEHENNEUC et de Maïwenn LE PEUCH, Bêchepée

MARIAGES

- Le 20 mai 2023, entre Marc GUICHARD et Corinne LE MAITRE, La Gravelle
- Le 17 juin 2023, entre Florian LE BRAS et Léna BRILLET, rue de l'Ecole
- Le 5 août 2023, entre Jean-Pierre GOUSSET et MACEKOVÀ Martina, La Vallée
- Le 12 août 2023, entre Samuel GORIN et Vanessa BOURGUIGNON, La Croix du Bois
- Le 26 août 2023, entre Damien CHARLES et Cindy COLMAIN, rue de la Porte Boscher
- Le 23 septembre 2023, Gaël VILLESALMON et Déborah ERMEL, 25, Bêchepée

DÉCÈS

- Le 29 octobre 2023, est décédée à LE FOEIL, Thérèse AMISSE née LORVELLEC, 88 ans, Place de la Mairie.
- Le 5 janvier 2024, est décédée à LE FOEIL, Jacqueline RAOULT née LAISNE, 87 ans, La Manchette
- Le 30 mars 2024, est décédé à LE FOEIL, Cyril COQUET, 53 ans, Place de la Mairie

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- Le 7 novembre 2023, est décédé à PLERIN, Paul BROWN, 52 ans, L'Espérance
- Le 22 février 2024, est décédée à QUINTIN, Fernande BERTRAND née HIDRIO, 93 ans, Mauguérand
- Le 28 février 2024, est décédée à QUINTIN, Simone KERBOUEF née BONNY, 91 ans, Mauguérand
- Le 5 avril 2024, est décédé à QUINTIN, Joseph HAUGOMMARD, 86 ans, Les Meurtiaux

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- JOUAN Nathalie, réhabilitation d'une annexe existante, 40, Mauguérand
- LE ROY Marie-Rose, panneaux photovoltaïques, 8, La Brousse Jolie
- MORIN Yvon, pour une clôture, 15 rue des Perrières
- BABILOTTE Marie-Astrid, pour une piscine au 17, Les Genêts d'Or
- DION Laurence, pour une clôture, 7, rue de l'Eglise
- LE CHANU Gérard, pour une pergola, 7, Kergomau
- MORIN David, pour une clôture, 9 rue de l'Ecole
- CHARLES Jean-Claude, pour une terrasse, 111 rue des Perrières
- MERRIEN Béatrice, pour le remplacement d'ouvertures, 12, Le Poëmen
- LE SOUDER Jean-Luc, pour l'abattage d'un châtaignier, 14, La Vallée
- WAYMEL Georges, pour la modification d'ouvertures, 1, rue de Châtelaudren
- DIAZ TOBAR Maria, restructuration d'une ancienne grange en salle d'eau, 21, Crenan
- RIEUX Guillaume, pour l'abattage d'arbres, 26, Mauguérand,
- RAULT Tanguy pour la modification d'ouvertures et l'aménagement de combles, 103, La Brousse Penault,
- ROBICHON Jean-Yves, pour l'arasement d'un talus, Le Quillio d'En Bas
- HUBY Bruno, pour une clôture et un abri de jardin, 51, impasse des Noisetiers
- PEPION Stéphane, pour une clôture en mitoyenneté, 15, Les Ventoués
- LE NEGARET Roger, pour une clôture, 12 Kerboho
- ERMEL Martial, pour un abri bois, 25, Bêchepée
- LEFORBAN Quentin, pour des modifications d'ouvertures, la pose de panneaux photovoltaïques et clôture, 5, Kergomau
- DELOMPRE Amélie, pour une clôture, 22 bis La Gravelle
- LECOEUR Isabelle pour des modifications d'ouvertures et installation d'un chauffe-eau solaire, 101 Bel Orient

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- SCI SEGUI, pour une maison individuelle, lotissement des Noisetiers
- HELLOCO Rémy, LE BIHANNIC Annie, pour une maison individuelle, 9 bis rue de l'Ecole
- BOSCHER Olivier pour un hangar, ZA Les Portes
- GREE Fabrice, pour un double-carport, 3 rue de la Bruyère
- CORBEL Thibault, travaux sur habitation et création d'un carport, 12, Crenan



OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE

1 - Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

2 - Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).

3 - Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

A savoir pour les grands arbres (sapins, platanes, etc..) l'élagage de ces arbres n'est plus une charge locative depuis la jurisprudence du 23 mars 2004 (n°02-20.93) 4 - L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

EN L'ABSENCE DE RÉGLEMENTATIONS LOCALES OU D'USAGE

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

RECORDS DANS LE CAS DE NON RESPECT DES DISTANCES

Démarches à suivre : exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passer un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

EN PRÉSENCE DE LIGNE EDF

Prévoir les distances de sécurité nécessaires suivantes : Toute plantation doit être au minimum à 3 m d'un pylône ou d'une ligne électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7 m. Au delà de cette taille, rajouter 1 m de retrait par mètre de hauteur d'arbre supplémentaire.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge.

Si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

Vous pouvez prendre connaissance du Guide établi en partenariat par EDF, RTE et l'APCA

“Modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques” Consulter le Guide.pdf.

Conseil municipal

Compte-rendu du Conseil Municipal

SÉANCE DU 30 MAI 2023

VALIDATION DU Règlement Local de Publicité Intercommunale

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur les principales dispositions du projet du Règlement Local de Publicité intercommunale arrêté par le conseil d'agglomération du 6 avril 2023. Le projet de RLPI permet de préserver l'attractivité du territoire tout en limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le paysage et le cadre de vie, d'adapter la réglementation nationale au contexte local et de la renforcer, de proposer un cadre réglementaire global cohérent tout en tenant compte des spécificités des communes.

POSE ET BRANCHEMENT D'UN LUMINAIRE SUR LA FAÇADE DE LA MéDIATHEQUE PAR LE SDE

Le conseil municipal approuve le projet de pose d'un luminaire sur la façade de la médiathèque au Bourg présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 000,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). Il valide le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 601,86€ au SDE22, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%.

VOTE DU TAUX TAXE AMENAGEMENT APPLICABLE AU 01/01/2024

La taxe d'aménagement est instituée (art. L 331-2 du code de l'urbanisme) de plein droit dans les communes dotées d'un PLU et les communautés urbaines. Les collectivités doivent en fixer (ou éventuellement modifier) le taux par délibération prise avant le 01 juillet. Le conseil municipal décide d'instituer la taxe d'aménagement, et de fixer ses taux à 1% sur l'ensemble du territoire communal. Il décide d'exonérer selon l'article 1635 quater E du Code général des impôts :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors champs d'application du PLAI,
- Les surfaces supérieures à 100m² des constructions à usage de résidence principale financées en prêt à taux zéro (P.T.Z), dans la limite de 50% de leur surface,
- Les abris de jardins, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² (y compris les locaux accessoires : réserves, bureaux...);
- Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ;
- Les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique. Cette décision sera applicable au 1er janvier 2024.

DECLASSEMENT ET ALIENATION CHEMIN RURAL CR46

Le conseil municipal décide du déclassement du chemin rural CR 46 cadastré ZX N°21 en vue de sa cession et fixe le prix de vente du mètre carré à 0,50 euro. Il précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur y compris les frais engendrés par l'enquête publique.

DECLASSEMENT ET ALIENATION EN PARTIE CR 40/CR92/VC 19

Le conseil municipal décide du déclassement des chemins ruraux suivants en vue de leur cession :

- CR 40 seulement la partie (Est et Sud) cadastré ZM N°19
 - CR92 cadastré ZM 33 seulement la partie qui longe les parcelles ZM N° 32 et ZM N°30
 - VC 19 sa partie Ouest et Est
- Il fixe le prix de vente du mètre carré à 0,50 euro et précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur y compris les frais engendrés par l'enquête publique.
- Il autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange et / ou achat de parcelles permettant la continuité du chemin GR34, comme suit :
- La partie ouest de la parcelle N°34 pour permettre la continuité du chemin emprunté par le GR34
 - La partie nord et ouest de la parcelle N°15 pour permettre la continuité du chemin rural N°40

ESPACE JEUNES : SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT EUROPE REGION APPEL A PROJET LEADER

L'ouverture de l'espace jeunes nécessite un besoin en équipement mobilier et numérique. La commission enfance jeunesse a établi un listing des besoins et validé un profil d'animateur pour cet espace en date du 29/03/2022. Pour se faire, les élus ont décidé de demander une subvention en répondant à un appel à projet auprès de fonds européens sur la thématique « Accompagner l'Epanouissement et les initiatives jeunesse ».

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 38 902,50 € H.T. et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER, Etat, Région, Département...).

CREATION POSTE ANIMATEUR ESPACE JEUNES ET EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023 pour la direction de l'Espace Jeunes et prendre en charge la communication de la collectivité.

MOTION CONTOURNEMENT SUD DE SAINT-BRIEUC

Le conseil municipal apporte son soutien à la Commune de Trémuson concernant sa demande de finalisation du projet initial du contournement sud de Saint-Brieuc.

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

DEMANDE DE SUBVENTION DU ROLLER CLUB QUINTIN

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 500€ afin de financer « Les Grenouilles à Roulettes », un marathon roller, épreuve sportive de la coupe de France. Cette manifestation sportive et populaire se déroulera en partie sur la commune de Le Fœil.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SOINS COORDONNÉES

Une demande de subvention a été reçue en mairie le 21 mars dernier, transmise par la Présidente, Mme Servane THEBAULT, de l'Association Soins Coordonnés.

Monsieur le Maire leur a transmis un courrier le 27 mars 2023 afin d'obtenir les justificatifs nécessaires pour effectuer l'examen de cette demande (rapport d'activité, rapport financier, BP prévisionnel et programme 2023).

En retour par mail, l'association a transmis le compte rendu de son assemblée générale en date du 5/04/23 et un tableau succinct des résultats financiers 2022.

Le conseil municipal n'attribue pas de subvention à l'association des soins coordonnés de Quintin. Le Maire précise cependant que si le cabinet de recrutement permettait cette année l'arrivée d'un nouveau médecin sur le territoire, le conseil municipal analysera de nouveau la possibilité de versement d'une subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MJC QUINTIN

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 1443€ (bulletin INSEE du recensement de la population totale 2023 de 1443 habitants) pour permettre à la MJC de QUINTIN de maintenir les actions auprès de la population dans le cadre de leur mission de centre social et service jeunesse.

Pour information, en 2022, 104 habitants de Le Fœil étaient adhérents à une activité de la MJC.

ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE – LISONS 2032

Le conseil municipal approuve le schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération – Lisons 2032 qui doit permettre de définir la politique de lecture publique du territoire, afin de la mener plus efficacement et de gagner en lisibilité auprès de nos partenaires et de la population.

Pour ce faire, 4 défis (déclinés en objectifs et en actions) ont été identifiés :

1) Mailer le territoire par une politique partagée de lecture publique
2) Apprendre et s'engager ensemble
3) Faciliter le parcours de l'usager à l'échelle du territoire intercommunal
4) Accompagner les transitions de la société
Le calendrier de mise en œuvre du schéma planifie les actions à mener jusqu'en 2027. En outre, le règlement de mise en œuvre prévoit une évaluation annuelle du plan d'actions, et au besoin des propositions d'ajustement.

ADOPTION NOMENCLATURE COMPTABLE M57 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOisetiers

Le conseil municipal décide d'adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les budgets répondant à la nomenclature M14, à savoir le budget principal de la commune, le budget annexe lotissement les noisetiers.

SBAa : DESIGNATION D'UN ELU « RISQUES MAJEURS / PREVENTION DES INONDATIONS »

Le conseil municipal désigne Mme LE GALL Ghislaine, référente élue « Risques Majeurs / Prévention des inondations » pour la commune de Le Fœil.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année scolaire 2023-2024, une aide financière pour un montant de 35€ par élève inscrit au collège et lycée et qui habite la Commune de Le Fœil. Cette aide sera versée aux élèves qui se présenteront en mairie pour en faire la demande, avec leur titre de transport, la facture ainsi qu'un RIB.

LOGEMENTS COMMUNAUX : REVISION DES LOYERS

Le montant des loyers communaux sont révisés chaque année au 1^{er} juillet, à partir de l'indice IRL, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant au bail.

Le conseil municipal autorise le Maire à réviser les loyers communaux avec le taux de 3,50% d'augmentation calculer à partir de l'indice IRL du 4^{ème} trimestre 2022, avec effet au 1^{er} novembre :

- Logement 1 : 316,87€
- Logement 2 : 254,42€
- Logement 3 : 374,55€
- Logement 4 : 421,96€
- Logement 5 : 319,35€
- Logement du Presbytère : 187,99€

SUBVENTION AMICALE LAIQUE CLASSE TRANSPLANTEE 2024

Un projet de classe transplantée a été transmis par l'école publique « Les enfants

d'abord » pour lequel l'Amicale Laïque sollicite une participation financière de la commune. Ce projet concerne 36 élèves des classes CE1/CE2 – CM1/CM2. Le coût total du projet 11 895€ + le transport 597€ soit un coût moyen de 347€ / élève (2019 : 11 274,50€ pour 44 enfants soit 256€ avec une participation à 1/3 = 86€/enfant).

Cette classe se déroulerait au Centre PEP du Cap Fréhel de Plévenon du 27 au 31 mai 2024 avec différentes animations découvertes (Fort Lalatte, ornithologie sur le CAP, activité PADDLE...).

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention d'un montant de 115€ par élève soit 4 140€ à l'Amicale Laïque de Le Fœil.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG22

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, autorise les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux à souscrire des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès et d'invalidité, d'incapacité et accidents imputables ou non au service.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS.

AMENAGEMENT POUR LA REQUALIFICATION DE DEUX ENTREES D'AGGLOMERATION – MISSION MAITRISE D'OEUVRE

Une consultation a été lancée le 26/06/2023 en procédure adaptée, sur le site acheteur E-Mégalis pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la requalification de deux entrées d'agglomération. Suite à la présentation du rapport d'analyse des 8 offres reçues par l'ADAC à la commission d'appel offres le 18/09/2023, la commission a procédé à un classement des offres.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché « mission maîtrise d'œuvre aménagement pour la requalification de deux entrées d'agglomération » à l'entreprise A3 PAYSAGE située à Brest pour un montant de 34 300€HT.

SUBVENTION SOUTIEN RESTOS DU COEUR

La commune a reçu un l'appel de l'AMF en date du 6 septembre 2023 à soutenir les restos du cœur, actuellement en difficulté au vu du contexte économique, notamment du renchérissement des denrées alimentaires. Le conseil municipal décide de soutenir l'association des Restos du Cœur et verse une aide financière d'un montant de 150€.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

ADHESION ESPACE JEUNES : TARIFS 2024

Actuellement, l'Espace jeunes compte une cinquantaine d'inscription pour une fréquentation qui ne cesse de progresser, avec une moyenne de 17 jeunes par jour lors des vacances scolaires de la Toussaint.

L'offre des activités et le programme sont au centre de cette réussite basée sur la gratuité. Pour permettre la continuité de ce service au même niveau de qualité, la commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de la CAF à hauteur de 30% des frais de fonctionnement de l'espace jeunes. Mais pour cela, il faudrait mettre en place une adhésion payante pour les familles.

Le conseil municipal fixe la mise en place d'une adhésion annuelle payante à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un montant de 12€ pour les familles de Le Fœil et le Leslay, 20€ pour les familles extérieures, avec une participation financière pour les activités proposées en extérieur à hauteur de 25% du coût plein tarif de la sortie.

ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024/2028

Le conseil municipal approuve La Convention Territoriale Globale qui constitue un cadre de coopération entre les communes, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor visant la construction et l'entretien des dynamiques territoriales de services aux familles par la mise en œuvre d'actions en direction des familles, des enfants et des jeunes.

La CTG 2019-2023 arrivant à son terme, Saint-Brieuc Armor Agglomération a élaboré la prochaine CTG au cours du premier semestre de l'année 2023 pour la période 2024-2028.

A partir d'un diagnostic partagé et d'une identification des enjeux, un « Projet territorial 0-30 ans » a été défini avec la contribution des communes et des partenaires institutionnels et associatifs, et constitue l'ossature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028.

EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION – AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à une étude pour le renouvellement du réseau électrique rue Saint-André.

Le conseil municipal approuve les projets suivants :

- Projet d'aménagement de l'éclairage public, rue « Saint-André » pour un montant estimatif de 46 000€ TTC,
- Projet de construction des infrastructures souterraines de communications électriques rue « Saint-André » pour un montant

Conseil municipal

estimatif de 42 900€ TTC,

La Société Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblages des réseaux de télécommunications qui sont facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

ACQUISITION PARCELLES CADASTREE ZC N° 131-132 / HANGAR ZD N°21

Au lieu dit les sillons, deux terrains appartenant aux Consorts AMISSE et Consorts LE VACON sont actuellement en vente.

La situation de ces terrains, pleinbourg, favorise le projet de développement de logements communaux pour la commune. Le conseil municipal approuve les acquisitions suivantes :

- Parcille ZC N°131 d'une surface de 1246 m² située au lieu-dit « Les Sillons », propriété des Consorts AMISSE, au prix de 30 000€, hors frais,
- Parcille ZC N°132 d'une surface de 1243 m² au lieu-dit « Les Sillons », propriété des Consorts LE VACON, au prix de 30 000€, hors frais,
- Parcille ZD N°21 d'une surface de 140 m² rue de Châtelaudren, propriété des Consorts AMISSE, au prix de 30 000€, hors frais.

A la suite de la création du poste d'agent de maîtrise et de l'augmentation de la DHS pour le poste administratif, il est donc nécessaire de porter ces modifications au tableau des effectifs de la commune.

Le conseil municipal adopte la mise à jour de la grille des effectifs.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : STAGE ETUDE A L'ETRANGER

Une demande de subvention d'une jeune foëillaise a été reçue en date du 23/11/2023 en mairie, concernant son stage d'étude en Suisse. Elle est étudiante en 1^{ère}Bac Pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) à la Ville Davy.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€ à Mme DAVIET Chloé pour réaliser un stage à l'étranger dans le cadre de ses études, sur présentation de sa convention de stage et de ses factures de transport.

Le Maire demande qu'il soit organisé un échange avec cette étudiante auprès des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes sur son stage et sa scolarisation pour faire découvrir cette filière.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Une demande de subvention d'un jeune foëllais a été reçue en mairie par courrier en date du 11/11/2023, pour réaliser sa pratique sportive au niveau national et européen.

En effet, ce jeune est passé pilote national de BMX cette année, et il doit participer aux compétitions nationales et européennes. La famille supporte les dépenses importantes concernant l'équipement sportif et le matériel nécessaire à cette pratique ainsi que les frais de déplacement aux compétitions.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à M. Lucas LE BLAY, pilote national de BMX pour l'aider à participer aux championnats national et européen sur justificatif d'achat de matériel nécessaire à ses participations aux différents championnats.

Monsieur le Maire demande qu'une démonstration de cette discipline soit organisée auprès des adolescents de l'Espace Jeunes.

LOTISSEMENT LES NOISETIERS : VENTE DU LOT N°6

Le conseil municipal approuve pour la vente du lot n°6, parcelle ZP 237 à que la SCI SEGUI représentée par Messieurs LE LOUEDEC Guillaume et GEORGELIN Ségal.

LOTISSEMENT LES NOISETIERS : VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT TERRE ARMOR HABITAT POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX

la délibération du conseil municipal N°20200207 en date du 05/02/2020 décidait de la commercialisation d'un lot dans le lotissement « Les Noisetiers » dédié à l'habitat

social.

Le choix du bailleur social s'est porté sur Terre Armor Habitat pour l'implantation à l'origine de trois logements puis réexaminé au vu du terrain à deux logements.

Un acte d'acquisition a été signé en date du 31 décembre 2022 et un plan de financement pour ce projet a été présenté. Celui-ci comporte une participation communale à hauteur de 15 000€ pour la réalisation de ce projet. Cette enveloppe avait été débattue et inscrite lors de la réalisation du budget principal 2023. Le conseil municipal valide le versement d'une subvention exceptionnelle à Terre Armor Habitat d'un montant de 15 000€ pour la création de deux logements sociaux sur le lotissement les noisetiers,

DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES POUR LES ELUS LOCAUX

Le conseil municipal nomme les personnes désignées ci-dessous :

- Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire,
- M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes,
- Mme Armelle BOTOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22,

en qualité de référents déontologues des élus, chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local, (article L.1111-1-1 du CGCT), et ce jusqu'à l'expiration du mandat 2020/2026.

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

la rémunération du référent déontologue est une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité. Cette indemnité sera versée par la commune directement auprès du référent-déontologue saisi.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2024

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT Les Noisetiers

Le conseil municipal arrête les comptes de gestion du budget principal et du budget du lotissement dressés par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2023, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Le responsable du restaurant scolaire a passé le concours d'agent de maîtrise le 6 avril dernier. Il a été reçu avec une moyenne très honorable et il est inscrit sur la liste des candidats admis publiée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Il a fait une demande écrite en date du 16 mai 2023 pour être nommé sur ce grade.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour la fonction de responsable du restaurant scolaire.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Le 4 octobre 2022 le conseil municipal avait décidé par délibération la création d'un poste supplémentaire pour les services administratif à 20/35^{ème} au 1^{er} janvier 2023. Ce temps de travail n'est pas suffisant pour répondre à l'activité administrative qui s'amplifie, la diversité des tâches s'accroît. Il est donc nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent afin de répondre au mieux à cette charge quotidienne.

Le conseil municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent administratif en charge de la comptabilité et du secrétariat à compter du 1^{er} février 2024,

MISE A JOUR DE LA GRILLE DES EFFETS

2023 : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT Les Noisetiers

Le conseil municipal arrête les Comptes Administratifs et les résultats définitifs 2023 du Budget Principal et du lotissement Les Noisetiers, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL : Compte Administratif 2023

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 018 592.97€	1 339 871.95€
	Section d'investissement	389 208.39€	232 644.55€
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement (002)		609 434.94€
	Section d'investissement (001)		193 055.26€

BUDGET ANNEXE Lotissement

Les Noisetiers : Compte administratif 2023

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	84 136.43€	79 815.31€
	Section d'investissement	56 631.65€	83 488.82€
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement (002)		52 405.75€
	Section d'investissement (001)		93 851.33€

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir adopté les comptes de gestion 2023 ainsi que les comptes administratifs du budget principal et son annexe, qui fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 930 713.92€ pour le budget principal et de 48 084.63€ pour le budget annexe du lotissement, le Maire propose de le répartir en section de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE		
	DEPENSES	RECETTES
En résultat de fonctionnement reporté (002)		347 159.55€
En réserve capitalisée d'investissement (1068)		583 554.37€
En report d'investissement (001)		36 491.42€
En investissement : Restes à réaliser 2022	620 045.79€	0€
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT LES NOISETIERS		
	DEPENSES	RECETTES
En résultat de fonctionnement reporté (002)		48 084.63€
En réserve capitalisée d'investissement (1068)		0€
En report d'investissement (001)		120 708.50€

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Amicale Laique Le Foeil	392 € Adhésion USEP + 4 140€ classe transplantée 2024
Etoile Sportive de Le Foeil	2 000 €
Comité fêtes et loisirs	200€
Comité d'organisation de la course Plaintel-Plaintel	100 €
M.J.C de Quintin	1€ x hab + reverse-ment transfert de charges liées à la reprise de subvention soutien au fonctionnement supportées par ville de Quintin : 8 514.74€
Quintin Roller Club	18€ x 16 enfant foillais
AINSIDANSE Plaintel	18€ x 19 enfants foillais
Athlétisme Quintin / Trégueux langueux / Ploufragan / Saint-Brieuc	18€/ enfant foillais
L'outil en main St Brandan	18€/enfant foillais
Protection Civile Côtes d'Armor	143 €
Secours Populaire	400 €
Croix-Rouge	400 €
Les Restos du Cœur St-Brieuc	400 €
Banque Alimentaire des Côtes d'Armor	200 €
CFA Chambre des métiers Ploufragan	40€ x 5 élèves

Il engage les versements suivants :

- A tout établissement de formation participant à la formation de jeunes apprentis foillais, 40€/apprenti
- A toute association sportive et culturelle comptant des jeunes de moins de 18 ans habitant LE FOEIL, licencié ou inscrit pour l'année dans l'association, (18 €/Enfant) ;
- Aux familles d'enfants scolarisés dans des établissements scolaires extérieurs qui en feront la demande, 18€/élève de la commune pour les voyages de trois jours minimums ;

Et il accorde :

- A toute association de Le Foeil un quota de 500 photocopies annuel ;
- A toute association de Le Foeil une location gratuite sur l'année de la salle polyvalente ainsi que la location gratuite des couverts.

REACTUALISATION DE LA CONVENTION DE VERSEMENT DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET MISE A JOUR DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT EN RESEAU AVEC LES COMMUNES ADHERENTES, SUITE A L'INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LANTIC DANS LE RESEAU « LES MEDIATHEQUES DE LA BAIE »

Suite à l'intégration de la bibliothèque de Lantic dans le réseau informatique intercommunal de lecture publique « les Médiathèques de la Baie », il convient de mettre à jour cette charte initialement adoptée en 2019. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention réactualisée de versement de participations pour les frais de fonctionnement avec Saint-Brieuc Armor Agglomérations et il adopte l'application du nouveau ratio par commune.

Conseil municipal

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

ADHESION ESPACE JEUNES : TARIFS 2024

M. le Maire accueille M. DUPUY, Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de St-Brieuc, qui nous accompagne sur le budget. Il intervient pour présenter le document de valorisation financière et fiscale, indicateurs budgétaires (fonctionnement, investissement, autofinancement, dette).

Les recettes de fonctionnement de la commune proviennent à 93% de la fiscalité et des dotations publiques. Elles ont augmenté de 6.7% entre 2022 et 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 21% entre 2022 et 2023 liées aux charges générales comportant l'électricité et l'alimentation.

La politique d'investissement de la commune est dynamique sur la période (380€/hab) et supérieure aux moyennes de la strate départementale, tout en limitant le montant du remboursement de la dette par habitant.

Le financement des dépenses d'équipement en 2023 se réalise par l'autofinancement net, les subventions et le FCTVA, sans recours à l'emprunt.

L'impact sur le fonds de roulement reste donc positif avec une progression de 20.5% entre 2022 et 2023 et une quasi doublement depuis 2019 soit 671€/hab contre une moyenne départementale à 520€/hab. Ce niveau élevé conjugué à un besoin en fonds de roulement négatif permet de dégager une trésorerie importante de 1.117K€, en augmentation de 20%.

La dette par habitant reste très limitée soit de 209€/hab contre 522€ au niveau départemental.

L'endettement de la commune est donc faible.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024

Le conseil municipal FIXE les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.73%
- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95.71%
- THRS : taxe d'habitation des résidences secondaires : 21.57%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 2 809 000€ et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 1 524 000 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre
- Section investissement : 1 285 000 € (dépenses/ recettes) section votée au chapitre

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS 2024

Le conseil municipal adopte le budget annexe Lotissement Les Noisetiers 2024 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 324 040.15€ et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 146 700.00 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre
- Section investissement : 177 340.15€ (dépenses/ recettes) section votée au chapitre

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal fixe la catégorie d'immobilisation concernée aux subventions d'équipement et valide le calcul les dotations aux amortissements de ces subventions d'équipements en annuités pleines pendant toute la durée de l'amortissement.

Il fixe les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de comme suit :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c) ;
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national

PROMESSE DE SERVITUDES POUR PERMETTRE L'UTILISATION, L'AMENAGEMENT, LE RENFORCEMENT ET LA REMISE EN ETAT EN FIN D'EXPLOITATION DES CHEMINS RURAUX APPARTENANT A LA COMMUNE EN VUE DES ETUDES DE FAISABILITE, DE REALISATION ET EXPLOITATION DU PROJET EOLIEN

La Société Le Tertre Energie souhaite constituer des servitudes de passage pour utiliser, aménager, renforcer, passer des câbles souterrains et surplomber les routes et chemins communaux en vue des études de faisabilités, de réalisation et d'exploitation et démantèlement du projet éolien.

L'ensemble des travaux de remise en état du site est à la charge entière de la société d'exploitation du parc éolien.

Une promesse de servitudes est nécessaire au dépôt du projet éolien auprès des services instructeurs.

Ce projet ne présente pas de motif compromettant la sécurité publique ou ne nécessitant pas la protection de son domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 pour et 6 abstentions autorise à la société d'exploitation, ainsi que ses sous-traitants et contractants à utiliser, aménager, renforcer, passer des câbles et surplomber les routes et chemins communaux.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer une promesse de servitude pour les parcelles ZK 7,9, 20 et 21 ainsi que la parcelle ZL 39 au bénéfice de la société d'exploitation.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer l'accord de remise en état proposé par la société d'exploitation, qui reprendra l'ensemble des conditions et obligations de remise en l'état fixées par l'arrêté du 26 août 2011 dans sa dernière version en vigueur.

Il donne pouvoir au Maire de signer tout avis, convention, arrêté ou autre document relatif à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien Le Tertre.

Il informe que la société d'exploitation devra rendre régulièrement compte de l'avancement du projet éolien à la Commune.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

PRESENTATION PROJET SEJOUR SKI 2025

Goulwen HERVE, animateur de l'espace jeunes, présente un projet de séjour ski à l'attention des jeunes de 12 à 17 ans, programmé du 8 au 15 février 2025. Ce séjour aura lieu dans la station de Montferrier dans les Pyrénées, en partenariat avec l'espace jeunes de la commune de Trémuson.

Ce séjour sera proposé à 32 jeunes accompagnés de 4 animateurs, 16 places pour les jeunes de le Fœil/Le Leslay et 16 places pour la commune de Trémuson. Le coût total de ce séjour pour 6 nuitées est de 22 123€ pour la partie hébergement, cours de ski et repas et de 6 820€ pour le transport soit 28 943€ hors charges salariales des animateurs.

Le prix de revient brut par enfant est de 904.47€. La commune de Le Fœil s'engage sur un budget de 14 471.50€, la participation des familles viendra diminuer ce coût.

Le conseil municipal valide la proposition du séjour ski organisé en février 2025 et détermine la participation de 50% des frais de séjour (hébergement complet + cours de ski + transport) pour les familles.

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2024

Le conseil municipal décide de maintenir les prix de cantine et de garderie scolaire au 01/05/2024, comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

- Repas enfant : 2.56€
- Repas avec panier PAI 0.81 €
- Repas adulte : 4.14€

ACCUEIL PERISCOLAIRE (au forfait - 7 h 15/8H50 le matin – 16H30/18 h 45 le soir)

- Matin : 1.16 €
- Soir : 1.72 €

Les familles de 2 enfants bénéficient d'une réduction de tarif de 15 %, celles de 3 enfants de 20 %.

Il décide de maintenir les prix accueil ALSH au 01/05/2024, comme suit :

**ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HERBERGEMENT : ALSH**

Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée repas compris
QF < 559	4.70€	7.75€	9.50 €
560 < QF < 1000	5.70€	8.75€	11.50 €
1001 < QF < 1260	6.70€	9.75€	13.50 €
QF > 1260	7.20€	10.75€	14.50 €
hors commune	Majoration de 1 € par prestation		

Il décide de fixer les tarifs et les critères de locations de la salle polyvalente, comme suit :

PRESTATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
GRANDE SALLE		
BAL	300€	200€
REPAS EN SEMAINE SOIR De 10h à 9h le lendemain	200€	150€
Apéritif dinatoire, arbre de Noël	180€	120€
WEEK-END (Cuisine comprise) Du vendredi 15h au lundi 10h	400€	300€
WEEK-END Salle uniquement Du vendredi 15h au lundi 10h	250€	200€
Réunion, théâtre, cartes, loto...	120€	80€
PETITE SALLE ET SOUS-SOL (Maximum 40 places)		
REPAS	150€	80€
AUTRES	60€	gratuit
AUTRES		
Tarif forfait ménage	150€	150€
Location de couverts par personne	0.75€	0.75€
Cuisine / Chambre froide / lave-vaisselle	150€	100€

Associations Fœillaises :

- 3 utilisations gratuites par an, couverts gratuits

MOBILIER MIS A DISPOSITION DES ADMINISTRES DE LE FOEIL (tables et bancs) :

mise à disposition gracieuse avec caution de 200 €.

A tout utilisateur et pour toute location (vaisselle, salle, cuisine...), il sera demandé un chèque d'arrhes de 100 euros. Lors de la remise des clés, un chèque de caution de **500 euros** sera conservé en mairie jusqu'à vérification de la salle et pointage de la vaisselle.

En cas de nécessité, facturation des heures de ménage : 50 euros/heure

Remplacement casse/ couverts, verres, etc; Autres / assiettes, plats, pichets...au prix de remplacement.

Il décide de maintenir les prix du cimetière au 01/05/2024, comme suit :

CIMETIERE :

- Columbarium : 10 ans 324€ ; 20 ans 536€ ; 30 ans 856€
- Espace cinéaire : 15 ans 55 € ; 30 ans 87 €
- Autres concessions : 15 ans 87 € ; 30 ans 163 €
- Dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs : gratuité

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il est nécessaire de prévoir le nettoyage et l'entretien de plusieurs bâtiments communaux et des espaces verts. Sur certaines périodes, ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il est nécessaire de créer deux emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans les services techniques et périscolaires.

Le conseil municipal adopte la proposition du Maire et inscrit au budget les crédits correspondants au chapitre 012. Il valide les dispositions de la présente délibération avec effet au 1er mai 2024.

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE VC N°11 « Le Chêne Carré » EN VUE DE SA VENTE

M. et Mme BOUDEAU propriétaire au 18 le Chêne Carré ont transmis une demande en mairie pour pouvoir acquérir une partie de la voie communale VC N°11 Le chêne Carré d'une superficie d'environ 85 m². Cette parcelle se situe à côté de leur propriété. Elle est sans valeur et n'a pas une utilité publique.

Le conseil municipal approuve la mise à l'enquête publique du projet de déclassement.

EXONERATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRESENTANT UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ELEVEE

L'article 1383-0B bis du Code Général des Impôts, permet au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er 2022. Cette exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justi-

fiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du Code Général des Impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas exonérer, à compter du 1er janvier 2025, de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du Code Général des Impôts.

DEMANDE DE SUBVENTION DU ROLLER CLUB QUINTIN : MANIFESTATION « LES GRENOUILLES A ROULETTES » DEUXIEME EDITION

Le Maire a reçu une demande du Roller Club de Quintin, par courrier en date du 8 février 2024, concernant un soutien financier pour l'organisation de la deuxième édition pour la manifestation « Les grenouilles à roulettes » qui se déroulera en partie sur le territoire de Le Fœil.

Cette manifestation aura une portée populaire et sportive en présence de l'élite française de ce sport, les 14 et 15 septembre 2024. Cette épreuve est organisée dans le cadre de la coupe de France.

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 500€ afin de financer cette manifestation sportive et populaire qui se déroulera en partie sur la commune de Le Fœil.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : VOYAGE SCOLAIRE AU BENIN

Une demande de subvention exceptionnelle a été reçue en mairie par courrier en date du 12/02/2024, pour financer un voyage scolaire au Bénin du 13 au 24 avril 2024.

Ce lycéen est en première année Bac Pro Animation au Lycée Marie Balavenne.

Le coût du voyage pour la famille de 1 500€. Le conseil municipal lui attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ pour financer son voyage scolaire au Bénin, sur présentation de la facture.

Budget communal 2024 : les investissements

SÉCURISATION DU BOURG : 739 898 €

616 042 € : Sécurisation de la rue Saint-Anne, Saint-André, rue de l'école, la Bruyère : Aménagement et construction
70 800 € : Travaux St-André : Eclairage public –
43 056 € : étude des travaux de sécurisation
10 000 € : Panneaux de signalisation

CULTURE – ENFANCE – JEUNESSE : 5 000 €

5 000 € : reste des travaux à réaliser

ACQUISITION FONCIÈRE – ACHAT DE TERRAIN :

140 000 €

100 000 € : achat de terrain au bourg
40 000 € : achat d'une parcelle bâtie au bourg

AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE : 300 939 €

197 290 € : Salle des fêtes : étude pour les futurs travaux de rénovation thermique du bâtiment – travaux d'aménagement
46 258 € : Effacement du réseau Télécom à La Gravelle et mise en place de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité routière du rond-point du Volozén
25 000 € : Travaux église : maintenance des cloches
17 391 € : Terrain des sports : Etude – éclairage 7 projecteurs par LED
10 000 € : Logement Cas du Val – Etude
5 000 € : Travaux aménagement de l'école « les enfants d'abord »

EQUIPEMENTS COMMUNAUX : 45 500 €

30 000 € : Mobilier
12 000 € : Matériel divers
3 500 € : Matériels service technique (acquisition de différents matériels pour le travail du service technique

Endettement de la commune

Au 31/12/2023, l'encours total de la dette est de 301 661 € soit 209 € par habitant.

Pour comparaison, il est de 522 € par habitant au niveau départemental, de 587 € par habitant au niveau régional et 531 € par habitant au niveau national.

On peut ainsi remarquer que suite à une période de diminution de l'endettement depuis 2013, la commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 pour un montant de 250 k€ à un taux de 0,1 %. Ce faible endettement autorise une latitude budgétaire, ainsi qu'une ouverture vers de nouveaux projets pour la commune.

En 2023, n'ayant pas contracté de nouvel emprunt, la commune a repris la diminution de la dette.

Evolution du stock de la dette



La Capacité d'Autofinancement nette (CAF) de la commune

Ce ratio représente la marge de manœuvre dont dispose la commune une fois encaissés ses produits réels et payés ses charges relatives au fonctionnement courant. Plus la CAF nette est importante, plus la commune est en capacité de réaliser des projets.

C'est une ressource qui permet à la commune de faire face :
- au remboursement des annuités d'emprunt en capital.
- et éventuellement de financer de nouveaux investissements.

En fin 2023, celle-ci est de 282 443 € soit 196 € par habitant, montant supérieur aux moyennes départementale (169 € par habitant).

Bien qu'en diminution vis-à-vis de celle de 2022, la gestion financière saine mise en place par notre commune depuis déjà plus de 4 mandatures aboutit à une CAF nette supérieure à la moyenne départementale des communes de taille équivalente.

Aux dés pipés



Le bar à jeux « Aux dés pipés » a été officiellement inauguré ce vendredi 26 avril. Les élus sont venus féliciter la nouvelle commerçante, Isabelle Barré. Le maire Pascal Prido se réjouit de la réouverture du bar au sein duquel, il espère que les Fœillais joueront le jeu.

Isabelle Barré, ravie de la fréquentation de son établissement durant la première semaine d'ouverture, est plutôt confiante pour la suite de son activité. Les clients ont ainsi pu retrouver leurs habitudes et des familles sont venues se détendre autour des jeux de société.

À 50 ans, après plusieurs années de réflexion et suite aux encouragements de ses enfants devenus grands, Isabelle Barré a franchi le pas pour réaliser son rêve : ouvrir un bar à jeux. Aussi, depuis le 22 avril dernier, le bar du Fœil a rouvert ses portes sous l'enseigne « Aux dés pipés ». Outre des jeux de société, vous trouverez dans ce bar du centre bourg de la

convivialité, une épicerie de proximité, un dépôt de pain, un relais colis, de la petite restauration (planches apéro et prochainement des pizzas) et d'autres services de proximité. Isabelle souhaite faire évoluer ces services en fonction des demandes de sa clientèle, répondre aux attentes des habitants et offrir un lieu de rencontres sociales.

Une seconde activité à venir à l'étage

Pour les élus de la commune, la satisfaction est aussi d'accompagner en parallèle le projet de Nicolas Fichet, conjoint d'Isabelle et formateur chez Vivalians.

À partir du 3 juin, il ouvrira, à l'étage du bar, son propre organisme de formation dans le domaine des préventions des risques et des habilitations.

Infos pratiques : « Aux dés pipés »

3 place de la mairie

Tél : 06 12 17 26 36

OUvert de 7h30 à 20h lundi, mercredi, jeudi

7h30 à minuit vendredi et samedi

7h30 à 19h le dimanche

Fermé le mardi



Cinéma pour la classe de CM

Les CM sont allés voir le 9 février dernier matin, le film «Une année polaire» (VOST 1h34 film français) au cinéma le Rochonan de Quintin. Ce film sous-titré a été enregistré en groenlandais et en danois.

C'est l'histoire d'un instituteur danois du «continent» qui débarque au Groenland dans un petit village isolé et se retrouve confronté au refus des habitants de parler danois et à l'irrespect de ceux-ci à son égard, y compris les écoliers. Mais à force d'écoute, de communication et de partage d'expériences avec la population locale, Anders parvient à s'intégrer et les barrières tombent en même temps que les préjugés. Finalement il ne veut plus quitter ce village et veut rester encore avec les villageois pour partager leur quotidien et instruire leurs enfants.



Un film qui a beaucoup plu aux élèves, autre vie, d'autres langues et qui donne les faisant découvrir une autre culture, à réfléchir. un autre pays, d'autres paysages, une

Séances de Cinéma pour les maternelles et CP



Les élèves de PS MS et de GS CP se sont rendus au cinéma Club 6 à Saint Brieuc dans le cadre de Cin'école. Ils ont été voir « Grosse colère et fantaisie » le jeudi 11 janvier et Yuku et la fleur de l'Himalaya le 15 avril.

Ce dispositif leur permet de se familiariser dès le plus jeune âge avec le cinéma. C'est toujours un moment apprécié des élèves.

Un grand merci à la mairie et l'amicale laïque qui financent le car et les séances.

Sortie au sentier musical de Cavan

Jeudi 11 avril matin, les classes de PS/MS et GS/CP de l'école Les Enfants d'Abord se sont rendus en sortie scolaire à Cavan. Ils ont écouté et découvert le son, en arpantant le sentier musical.

Lors de cette sortie, les enfants ont participé à plusieurs animations comme l'écoute des sons à travers le bois et à travers l'air, le jeu du chef d'orchestre avec un grattoir et du fil mécanique, l'écoute des ronflements des Korrigans...



La sortie s'est achevée par un pique-nique sur place, avant de reprendre le chemin de l'école, les oreilles en éveil ! Les enfants étaient ravis de cette journée.

Ateliers de poésie

Mardi 16 avril, les classes de CE et de GS CP de l'école Les Enfants d'Abord du Foeil se sont rendues à St Brieuc pour rencontrer 2 autres classes autour de la poésie.

Après avoir travaillé sur ce thème dans leur classe, les élèves ont découvert et expérimenté les ateliers préparés par les autres classes.

Ils ont ainsi pu écouter, reconstituer, inventer, réciter et chuchoter de la poésie.

Après ces ateliers, les élèves ont participé à une manifestation dans les rues de St Brieuc pour promouvoir la poésie à travers la ville.

Ce fut un moment riche en émotion pour tous les élèves.



Espace Jeunes : retour sur le dernier semestre !



L'espace jeunes est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de la CAF pour le fonctionnement de l'espace jeunes, depuis le mois de janvier 2024, une adhésion annuelle de 12€ est demandée par année civile pour les familles habitant LE FOEIL et LE LESLAY (et 20€ pour les familles n'habitant pas ces communes).

Lors des vacances scolaires, une participation financière de 25% est demandée pour les sorties payantes. L'animateur, Goulwen HERVE, veille à ce que la participation financière n'excède pas 10€ par semaine.

Les activités sont prioritairement réservées aux jeunes Foeillais et aux jeunes Leslayens, mais elles sont également ouvertes aux jeunes qui n'habitent pas ces deux communes.

En moyenne, une douzaine de jeunes fréquente le local en période scolaire et une vingtaine pendant les vacances.

Pendant la période scolaire l'espace jeunes est ouvert le mercredi de 13h à 18h et le vendredi de 16h30 à 19h.

Le jeune peut venir à l'heure qu'il souhaite. Les familles peuvent envoyer un message pour s'assurer que leur enfant se trouve à l'espace jeunes.

Le jeune a la possibilité de faire ses devoirs et peut également aller à la médiathèque s'il le souhaite. Goulwen peut consacrer du temps pour les accompagner si les jeunes sont demandeurs.

L'animateur prépare une animation d'une heure pour ceux qui souhaitent y participer. Il laisse une part d'autonomie et de liberté mais s'assure que les jeunes soient bien en sécurité.

Un programme varié est proposé aux jeunes tels que des activités sportives (foot, basket, ping-pong..), culturelles (slam, chant, chorale...), des jeux de coopération (tek, chiffres muets, relais...), des jeux de société (loup garou, puissance 4, esquisse, dixit...), des créations (money drop, maillon faible, famille en or, blind test...), des jeux vidéo sur PS5 (FIFA, Rocket League, Sing Star...)

Une passerelle entre les services enfance et jeunesse est proposée le mercredi afin que les enfants en classe de CM2 puissent découvrir puis fréquenter l'espace jeunes.

Lors des vacances scolaires, l'espace jeunes est ouvert l'après-midi du lundi au vendredi, avec une soirée jusqu'à 22h le lundi.

Une navette est proposée sur 4 secteurs de la commune (La Gravelle, Kerboho, Mauguerand, Crenan) afin de permettre aux jeunes dont les familles n'ont pas la possibilité d'assurer leur transport, de venir à l'Espace Jeunes.

• RETOUR SUR LES VACANCES :

Pour les vacances de la Toussaint, l'espace jeunes était ouvert du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023.

Afin de répondre à la demande de tous les jeunes qui souhaitaient s'inscrire, Goulwen a été accompagné la première semaine par Muriel BLANCHARD, la responsable de la médiathèque, puis par Lénaïck CHEVE, étudiante, la deuxième

semaine. L'espace jeunes a ainsi pu répondre aux attentes des jeunes et leurs familles en accueillant en moyenne 17 jeunes par jour.

Afin de créer du lien avec d'autres espaces jeunes, les jeunes de la commune ont participé à un Tournoi de Futsal au gymnase de Trémuson avec d'autres espaces jeunes réunis pour l'occasion, et ont rencontré des jeunes du Mené autour d'un apéritif. Ils ont également fait des jeux de coopération et surmonté des défis, fait un Quizz Game et 2 parties de Laser Game à Trégueux, un Cinéma suivi d'un fast-food à Trégueux.

L'espace jeunes ne disposant pas encore de moyen de transport lors des vacances de la Toussaint, des parents ont assuré du covoiturage pour que des sorties puissent se faire. « Si nous n'avions pas eu le soutien des familles, je n'aurais pas pu prendre autant de jeunes » précise l'animateur, et nous les en remercions.

Les vacances d'hiver ont eu lieu du 26 février au vendredi 8 mars 2024. Des activités diversifiées ont été organisées par Goulwen : Des rencontres entre espace jeunes (MJC de Saint-Brieuc, Trémuson, Le Mené...), des sorties extérieures (bowling, patinoire...), des créations animées (code MDR, burger quizz, périgame...), des activités culturelles (ciné-débat, slam de poésie), l'événement sur le harcèlement (cyberharcèlement, témoignage, écriture...).



Quizz Game et Laser Game à Trégueux



Jeux de coopération et défis à surmonter



Futsal à Trémuson avec d'autres Espaces Jeunes

Afin de pouvoir accueillir un maximum de jeunes, Goulwen a été accompagné par Gwénola PAILLARDON, agent de la commune en formation BAFA, puis Laure CHIDAIN, étudiante.

Les dernières vacances se sont déroulées du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024. Goulwen a souhaité que les adolescents soient acteurs de leur projet et les a encouragé pour lui faire part de leurs idées d'activités, sorties, animation, thèmes, actions, Les jeunes ont donc été invités à contacter Goulwen afin de préparer avec lui le programme pour ces vacances de printemps.

Des retours positifs des jeunes et des messages encourageants des familles qui ont apprécié l'organisation, la logistique, les animations et la communication de Goulwen.

Le retour des jeunes :

« Toujours un plaisir de se retrouver pendant les vacances »
 « Impossible de s'ennuyer »
 « Obligé, je reviens pour les vacances de février »
 « On a créé des liens avec d'autres jeunes de notre âge »
 « Avec les minibus, on a pu se déplacer aux activités »
 « Le cadre est sympa. Le jeune a beaucoup de chance d'avoir ce genre de structure. »

« Nous avons progressé sur la qualité des animations et sur la fréquentation des jeunes» Goulwen.

• CONTACTS

Vous pouvez retrouver Goulwen, sur les réseaux sociaux, échanger avec lui par SMS, mail et téléphone, ou venir le voir directement à l'espace jeunes.

Vous pouvez trouver les documents à la mairie, à la médiathèque ou à l'espace jeunes.

Téléphone : 06-08-76-87-64

Mail : espace.jeunes@mairie-lefoeil.fr

Instagram : [espacejeuneslefoeil22800](https://www.instagram.com/espacejeuneslefoeil22800)

Facebook : [espacejeuneslefoeil](https://www.facebook.com/espacejeuneslefoeil)

Snapchat : [goulwenhervepdn](https://www.snapchat.com/goulwenhervepdn)

• PROMENEUR DU NET :

Goulwen HERVE est également promeneur du net le mardi et le jeudi de 17h30 à 18h30. Le jeune peut discuter avec lui de tous les sujets qu'il souhaite. Goulwen prend le temps de l'écouter, l'orienter, le conseiller. Il peut également communiquer avec lui sur les activités jeunesse.

Il y a une quarantaine de Promeneurs du Net de professions différentes sur le département : des psychologues, des informateurs jeunesse, des agents de la mission locale, des éducateurs ou encore des animateurs jeunesse comme Goulwen.

« Lorsque le jeune ressent un mal-être, souhaite des réponses aux questions qu'il se pose, veut avoir des informations sur son avenir scolaire ou professionnel, a besoin d'aide, ou a tout simplement envie de discuter, le promeneur du net est présent pour répondre à toutes ses attentes mais aussi celles des familles. »



Journée de prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux.



Cinéma pour le dernier jour des vacances de novembre 2023



Les jeunes ont nettoyé le minibus que la mairie a loué pour les vacances.



Le Promeneur du Net est un professionnel d'une structure jeunesse qui accompagne et échange sur Internet avec les jeunes de 13 à 25 ans :

Un projet ?
 Une question ?
 Une inquiétude ?

Contact :
pdn.adj22@gmail.com
 02 96 33 37 36
 07 68 11 04 21

www.promeneursdunet22.fr
www.ij-bretagne.com/adj22



Gîtes d'Armor
 Le Département

CDG
 Côte d'Armor

Association Départementale
 Jeunesse et Sport

Médiathèque Les Feuilles Forgées

Depuis son ouverture le 7 mars 2023, la Médiathèque des Feuilles Forgées a pu accueillir des expositions aux thématiques et techniques variées au sein de son espace dédié. En partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, la médiathèque a tout d'abord mis en avant le travail de la photographe Justina Mielnikiewicz avec ses « Mono-parentalités urbaines ». Les deux expositions suivantes se sont quant à elles tournées vers le développement durable et l'espoir d'un monde différent et imaginé sans les humains. Ce sont en effet 17 affiches qui ont été exposées et proposées par la fondation GoodPlanet, ainsi que l'exposition HOPES, par le photographe Yannick Monget, qui a pu exposer dans l'ensemble de l'agglomération briocheine durant l'année 2023. La médiathèque a également accueilli, durant l'été, les photographies du pordicais Lionel Rat et ainsi nous faire voyager vers les bords de mer. L'année s'est ensuite clôturée par une exposition de peintures très locales, avec l'artiste et foëillais André Corlay. 2024 sera également sous le signe des expositions, avec les peintures poétiques et philosophiques d'Agnès Domergue et Cécile Hudrisier, prêtées gratuitement par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, et visibles jusqu'au 17 février. Nous avons accueilli ensuite des archives de la course de vélos Plaintel-Plaintel, pour leur 41^{ème} année d'activité, du mercredi 21 février au vendredi 22 mars. Du 26 mars au 30 avril, c'est la photographe et artiste Bénédicte Delanoë qui nous a invités à découvrir ses photographies, textiles et aquarelles sur les thématiques « Nature & Motifs ». Enfin, nous terminerons le premier semestre de l'année avec les peintures à l'encre de Chine sur papier de riz, de la briocheine Marie Richardson Corvec, du vendredi 3 mai au vendredi 28 juin.

Le premier semestre de l'année vous invitait également à découvrir et participer à de nombreuses animations, pour tous les âges :



Vernissage André Colay

- Des lectures pour les bébés les mardis 13 février et 2 avril à 10h30, proposées par le Relais Petite Enfance (renseignements et inscriptions au 02.96.79.92.23 ou à rpequintin@sbaa.fr)
- Un atelier créatif suivi d'un goûter pour les enfants (accompagnés d'un adulte) le mercredi 14 février à 14h30, proposé par le Centre de Loisirs
- Des ateliers numériques pour les ados et/ou les adultes, avec un après-midi centré sur le (cyber-)harcèlement mercredi 28 février à 14h30, en partenariat avec l'Espace Jeunes, un atelier de mise en page de CV et lettres de motivation jeudi 7 mars à 15h, un atelier « prise en main de l'outil Canva » (sur la thématique de Pâques) jeudi 21 mars à 18h, des rendez-vous du numérique les jeudis 11 avril et 13 juin à 14h30, des ateliers intergénérationnels pour découvrir l'application Faminum et le jeu Médiasphères le mercredi 24 avril à 15h30, et enfin un atelier « Comment gérer ses dossiers et fichiers » mardi 14 mai à 14h30. Ces animations nu-

mériques sont proposées par Erwan Le Yar, conseiller numérique à Saint-Brieuc Armor Agglomération

- Des découvertes de courts métrages dans le cadre de l'événement national de la Fête du court métrage, avec des diffusions pour les classes de l'école, les ados de l'Espace Jeunes, mais également 3 séances tout public le samedi 23 mars à 10h30, 14h et 15h30
- Des animations autour du sport, pour le Mois du Numérique des Médiathèques de la Baie, avec un Grand quizz sportif ouvert à tous, en partenariat avec l'Espace Jeunes, le mercredi 3 avril à 15h, un tournoi Fifa pour les ados le vendredi 5 avril à 17h30

Depuis le 1^{er} janvier, la médiathèque a élargi ses horaires :

- **Mardi : 15h30-18h30**
- **Mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h**
- **Jeudi : 15h30-18h30**
- **Vendredi : 10h30-12h / 14h-19h**
- **Samedi : 10h-16h30**

C'est tout nouveau !

La médiathèque souhaite mettre en place un service de portage à domicile. Vous aimez ou avez envie de lire, mais vous ne pouvez pas vous déplacer, que ce soit temporaire ou permanent, contactez la médiathèque afin que nous puissions vous apporter de la lecture, directement chez vous ! Si vous êtes intéressés par ce service, merci de contacter la médiathèque au 02.96.74.95.50 ou à lefoeil@mediathequesdelabaaie.fr

Nos artisans

SLD Plomberie-Chauffage



Après 23 années d'expérience en tant qu'ouvrier chez différents artisans, Stéphane Le Du a créé son entreprise « SLD

Plomberie - Chauffage » il y a maintenant 1 an et demi.

Ce Fœillais d'origine, aujourd'hui âgé de 40 ans, est basé sur la commune de Le Fœil à Maupertuis, et intervient sur le secteur de Quintin et ses alentours. Spécialisé en plomberie-chauffage, électricité, il vous propose ses services pour tous vos travaux de petits dépannages (fuites, changement de robinetterie, tuyaux bouchés), d'entretiens/réparations (chauffe-eaux, chaudières), mais aussi pour vos projets de réalisations de salles de bain, ou d'installation de panneaux solaires (production d'eau chaude) et panneaux photovoltaïques (production d'électricité).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à le contacter. Stéphane travaille tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Tél : **06.67.11.53.58**

SLD.plomberie.chauffage@gmail.com

Du bien-être sur la commune



Auparavant éducatrice spécialisée, Laëtitia Adam a obtenu sa certification professionnelle après avoir suivi une formation d'un an sur les techniques de sophrologie.

Cette pratique visant à favoriser le bien-être et à réduire le stress est basée sur de la relaxation dynamique, inspirée du yoga (mouvements doux et respiration)

et sur de la relaxation statique, inspirée de l'hypnose (visualisations positives). C'est à l'aide de ces techniques que Laëtitia vous accompagnera pour résoudre vos problèmes d'acouphènes, de troubles du sommeil, de fibromyalgie, de bruxisme (grincements des dents), de phobie, d'addiction, de troubles de la sexualité, ou encore du syndrome des jambes sans repos.

La sophrologie, c'est aussi la possibilité de se préparer mentalement à des évènements futurs (examens, permis de conduire, prises de parole en public, préparation à la naissance...).

Les séances sont destinées à tout public à partir de l'âge de 4 ans. Elles peuvent se faire de façon individuelle ou en groupe. La première consultation dure 1h30, puis il faut prévoir 1 heure

pour les suivantes.

« La sophrologie ne remplace pas les soins médicaux » précise Laëtitia. Laëtitia vous accueillera dans le local attenant à la salle des fêtes, situé au 2, rue de l'école, 22800 Le Fœil. Les prises de rendez-vous se font par téléphone en fonction des disponibilités de chacun. Il est intéressant de savoir que certaines mutuelles prennent en charge ces séances.

Tarifs :

- 50 € pour une séance individuelle
- 15 € par personne pour une séance collective (de 2 à 10 personnes)

Tél : **06.45.20.64.75**

Laetitiaadam22800@gmail.com

Site internet : Laetitiaadam22.wixsite.com/2023

Damien Hommery



Titulaire d'un CAP-BEP et d'un BP en menuiserie, Damien Hommery, 41 ans, a déjà un parcours professionnel bien rempli. Après avoir travaillé pendant 15 ans à la CMA en tant que menuisier-agenceur, il intègre l'entreprise Calme intérieur où il reste 8 années. D'abord en charge du développement de la par-

tie création d'agencement d'intérieur en atelier, puis par la suite en tant que poseur-agenceur.

En janvier 2024, après avoir suivi une formation en gestion d'entreprise, Damien se met à son compte et crée « HD Menuiserie Agencement ». « Cela faisait déjà un bon bout de temps que j'avais cette idée en tête, j'attendais juste le bon moment pour me lancer » déclare le jeune entrepreneur.

Installé sur la commune de Le Fœil dans le secteur de Bellevue, Damien vous propose ses services pour la réalisation de vos divers travaux de menuiserie et projets d'agencement intérieur. Il réalise de la pose de cloisons sèches, de bloc porte, de sol parquet et PVC. En agencement, pose de cuisine, dres-

sing, habillage mural, meuble de salle de bain et aménagement de magasin. Grâce à ces 23 années d'expérience, il a su développer son réseau de professionnels (architectes d'intérieur, bureaux d'études...) sur lesquels il sera en capacité de s'appuyer pour vous conseiller et vous proposer la prestation la plus complète et la plus adaptée à vos besoins.

Damien travaille du lundi au vendredi et intervient sur le secteur des Côtes d'Armor. Pour toute information, n'hésitez pas à le contacter.

06.72.97.88.37

hdmenuiserieagencement@gmail.com

3 Lieu-dit Bellevue 22800 Le Fœil

L'étoile Sportive

1) NOS ÉQUIPES SENIORS : FIERTÉ ET PROGRÈS



Équipe A (D2) : Luttant avec passion en Division 2, notre équipe fanion incarne l'esprit combatif du club, visant toujours l'excellence.



Équipe B (D4 Elite) : Nouvelle venue et déjà victorieuse, l'équipe B a magnifiquement bien fini la première partie de saison, en se hissant à la tête du classement et en accédant à la D4 Elite. Un début prometteur qui annonce un futur brillant.

Soutenez nos héros ! Votre encouragement est leur force.
Rejoignez-nous pour les prochains matchs.

2) L'ÉCOLE DE FOOT REPREND VIE !

Renaissance cette saison, notre école de foot accueille avec enthousiasme ses premiers jeunes joueurs de 7 à 9 ans. Avec seulement 4 talents prometteurs pour le moment, notre objectif est d'étoffer nos rangs pour les 5 à 10 ans dès l'année prochaine.
Rejoignez l'Aventure !



Les entraînements ont lieu chaque samedi matin au terrain des sports. Une belle occasion pour les jeunes de s'initier au football, de développer leurs compétences et de vivre leur passion. 2 séances d'initiations sont prévues le premier et deuxième samedi de septembre pour découvrir nos nouvelles pépites !

Pour toutes informations ou inscriptions, contactez Stéphane JOUAN au 06.70.96.66.88. L'avenir du football commence ici !

3) NOS RENDEZ-VOUS À VENIR !

Concours de Boules

Vendredi 14 Juin 2024 en Nocturne

Participez à nos concours de boules !

Participez à notre concours de boules ! Les inscriptions se feront sur place : le tirage au sort aura lieu à 19h30 le vendredi 14 juin. Pour toutes informations supplémentaires, suivez notre page Facebook : @EtoileSportiveLeFoeil.

Tournoi de Sixte Football Nocturne :

Vendredi 31 Mai 2024

Les inscriptions sont ouvertes à tous, via notre adresse mail etslefoeil@gmail.com. Pas d'inscriptions sur place. Le coup d'envoi sera donné à 19h00, avec un maximum de 24 équipes. Restez informés en suivant notre page Facebook : @EtoileSportiveLeFoeil.

Loto organisé par Sylvie : Vendredi 20 Septembre 2024
Salle polyvalente de Quintin à partir de 20H00. De nombreux lots à gagner !

Repas en salle (salle des fêtes du Foeil) : 12 Octobre 2024
L'étoile Sportive du Foeil relance son repas en salle le samedi 12 octobre 2024. Les cartes seront en vente auprès des joueurs.

Nous vous attendons nombreux !



Retour sur le 14^{ème} TRAIL de Le FOEIL

L'Association du Comité des Fêtes avec l'équipe du Trail, des marcheurs et tous les autres bénévoles a réussi son pari lors du 14^{ème} Trail les 21 et 22 octobre 2023.

En effet un Noz Trail au profit de l'association Grandir en Guerrier a vu le jour. En amont, 2 courses ouvertes aux enfants, à partir de 7 ans, se sont déroulées dans une excellente ambiance pour une quarantaine d'enfants, ainsi que leurs nombreux supporters.

Sur le Noz Trail 142 coureurs se sont engagés sur le circuit en direction du Château de la Noé Seiche.

Dès 08h30 les marcheurs, venus en nombre, se sont répartis sur le circuit de 15 ou 10 kms qui avaient été préparés par les membres de la section marche du comité.

Dès 09h30, 460 traillers se sont élancés sur l'un des 3 circuits proposés (22, 15 ou 10 kms) en passant dans les chemins creux, entretenus pour une grande partie par l'association tout au long de l'année, faisant le bonheur de tous.

L'année s'est terminée par l'assemblée générale, le 23 novembre.

Pour 2024, l'association va préparer le 50^{ème} anniversaire du Comité qui aura lieu le samedi 20 juillet. Le programme sera divulgué prochainement.



Dix médaillés du travail honorés par la municipalité

La municipalité du Fœil met un point d'honneur, chaque année, à honorer les médaillés du travail de la commune. Samedi 13 avril, ils étaient conviés à une cérémonie, pour célébrer leur 20, 30 ou 35 ans de carrière.

Des années, a dit le maire Pascal Prido « qui démontrent l'importance de la vie professionnelle dans l'épanouissement de chacun d'entre nous ». Et d'ajouter : « À travers cette cérémonie, nous souhaitons saluer les parcours professionnels qui sont les vôtres. C'est un hommage républicain, un signe de reconnaissance pour votre engagement, votre professionnalisme et tout le travail accompli ».

LES MÉDAILLÉS

En 2023, dix Fœillais ont été décorés de la médaille du travail : Mickaël Mahé, David Burlot, Laurence Le Huel, Carole Baquer, Nathalie Brianne, Virginie Hautière, médaille d'argent pour 20 années de travail ; Rozenn Flageul, Hervé Rault, Christophe Tily, médaille de vermeil pour 30 ans ; Patrick Dolci, médaille d'or pour 35 ans.



De gauche à droite, Mickaël Mahé, Pascal Prido, Carole Baquer, Christophe Tily, Laurence Le Huel, Hervé Rault, David Burlot.

Onze familles à la cérémonie d'accueil des nouveau-nés 2023



Au Fœil, la cérémonie d'accueil des nouveau-nés de la commune s'est déroulée samedi matin 13 avril, dans la salle de motricité de l'école Les enfants d'abord. « C'est l'occasion de vous présenter notre école, agrandie il y a dix ans et qui pourra accueillir vos enfants », a souligné le maire Pascal Prido, dans son mot d'accueil. Sur les 18 bébés de 2023, « une bonne année », note Françoise Breton, adjointe aux affaires sociales et à la vie scolaire, onze familles étaient présentes samedi. À l'appel de son nom, chaque enfant a reçu un bol breton marqué Le Fœil, en souvenir de sa commune d'origine.

Venez découvrir le Château de Robien !

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le château de Robien ouvrira ses portes le samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, de 10h à 18h.

L'Association «Les Amis du Petit Robien», en charge de l'organisation de l'évènement, vous propose un plongeon dans l'histoire de la fin du XIXe avec des décors authentiques. Les bénévoles seront costumés grâce à l'Association Crinolines & Cie de Pontivy pour vous permettre de revivre le quotidien du Marquis et de la Marquise de Robien. Le personnel vous accompagnera pour la visite de cette demeure et vous révèlera des anecdotes de la famille ancrée sur ces terres depuis le 13^{ème} siècle.

L'entrée du Parc et des écuries à proximité du château sera libre et vous pourrez y déguster des galettes et des crêpes, ou encore devenir artiste peintre un instant en vous essayant à l'aquarelle !

Le château de Robien étant un site privé, la visite de l'intérieur du château sera proposée à un tarif unique de 8€ afin de financer l'évènement. Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.



Un marché de Noël réussi



Le 03 décembre dernier, c'est dans une salle des fêtes bien remplie que s'est tenu le marché de Noël sur la commune de Le Fœil. De 15h à 22h, au milieu des odeurs de vin chaud, de chocolat, et autres gourmandises, les habitants des communes avoisinantes sont venus flâner et profiter de ce moment pour effectuer quelques achats pour les fêtes.

Environ trente-cinq exposants, professionnels et amateurs ont répondu présents pour cette occasion. Parmi eux, différents artisans, créateurs, et producteurs locaux. Même le Père Noël s'est invité à l'évènement, et s'est prêté à une séance photo, provoquant ainsi l'émerveillement et la joie des enfants.

A l'origine de cet évènement, Corinne Guillemot et Bérénice Le Huérou. Ces deux habitantes de la commune étaient déjà à l'initiative du marché nocturne estival qui s'est déroulé chaque dimanche, du 13 Aout au 17 septembre 2023 sur la place du bourg. Avec l'appui de la municipalité, ce duo de choc a d'autres projets pour cette année 2024, comme la seconde édition du marché nocturne d'été, ainsi que la Tablée d'été.



Info de l'Amicale laïque :

Kermesse de l'école
le dimanche 30 juin
à la salle du Tertre :

- repas de midi
- spectacle par les enfants
- concours de boules
- animations diverses

LE FOEIL

samedi 29 juin A partir de 17h

La tablée d'Eté

PLACE DE LA MAIRIE

Visite des bâtiments communaux à partir de 17h00 A partir de 19h Repas festif

repas Adulte 18 €

Apéro saucisse & Brochette assortiments de 3 salades Tarte aux pommes café

PLACES LIMITEES

RESERVATION

à la fromagerie de Quintin 06/37/22/42/03 Ou 06/14/22/88/11 Jusqu'au 22 juin

repas Enfant 8 € (-10ans)

saucisse assortiments de 3 salades tarte aux pommes

repas gratuit pour les enfants de moins de 5 ans

Associations "Les copains d'abord"

Repas du CCAS

Le repas des Ainés offert par le CCAS a eu lieu le samedi 18 novembre à la salle du Tertre.

192 personnes ont été invitées, 69 personnes ont répondu à l'invitation et apprécié ce moment convivial animé par le Duo PIK, Yannick et Pierrick le Noane de Pordic.

Marie-Hélène Moran née en septembre 1923 et Jacques Ezan né en 1937 étaient les doyens présents au repas.

La doyenne de la commune est Louise Le Bloas née en avril 1923 et Théophile Gérod né en 1928

Pour les personnes âgées de plus de 80 ans ne pouvant assister au repas un panier garni a été distribué par les membres du CCAS. Les personnes résidant à L' EHPAD de Quintin ont eu la visite de Françoise Breton qui leur a remis un colis hygiène avant les fêtes de fin d'année.



Communiqué de presse

Le CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération et la commune de Le Fœil souhaitent proposer des ateliers mémoire aux habitants. Cette action est financée par la conférence des financeurs.

Chaque département dispose d'une conférence des financeurs qui permet de financer des projets à destination des personnes de plus de 60 ans. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015 a prévu l'installation dans chaque département d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, visant à coordonner le financement des actions de prévention individuelles ou collectives destinées aux personnes âgées.

Ateliers mémoire :

Les lundis de 14h-16h à la médiathèque du Fœil les 13/05, 27/05, 3/06, 10/06, 17/06, 24/06
sur inscription au 02.96.58.57.06
Gratuit

(cet atelier n'est pas adapté pour les personnes ayant des troubles de la mémoire avérés, mais pour des personnes souhaitant travailler cette mémoire de manière ludique et préventive).

6 séances vont être proposées avec pour thème :

- l'attention,
- le Langage,
- les fonctions exécutives,
- la mémoire
- les fonctions Visio-spatiales.

Ils permettent de stimuler les différents types de mémoire et les fonctions cognitives qui en découlent.

En parallèle, le CIAS a été retenu par la conférence des financeurs pour établir un programme de prévention santé pour les années 2017/2020. Dans ce cadre, un certain nombre de priorités a été défini pour permettre aux personnes de plus de 60 ans présentes sur les trente-deux communes que compte l'agglomération, de bénéficier d'actions de prévention santé.

La chargée de mission prévention santé (Sarah Oger) a pour mission de recenser les besoins des habitants de l'agglomération, et ainsi de coordonner l'ensemble des actions prévention santé répondant à ces besoins sur chaque antenne. Cette mission prévention santé vient donc en complément de l'offre existante. Une réflexion commune avec les élus et directeurs de CCAS des différentes communes et partenaires du territoire a été réalisée pour étoffer cette offre proposée par l'agglomération répondant aux besoins des personnes de plus de 60 ans.

Olympiade du CIAS

Envie de représenter votre commune et de ramener la coupe ?

Le CIAS SBAA organise en lien avec les différentes communes de l'Agglomération et ses partenaires une journée seniors inter'com le jeudi 26 septembre prochain.

Chaque commune doit constituer une équipe de 10 personnes qui vont affronter les autres sur des activités physiques adaptées et jeux.

Alors vous êtes motivés, vous souhaitez porter les couleurs de votre commune ? Faites-vous connaître auprès de votre mairie ou votre CCAS.

Biodiversité



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

Un ABI, c'est quoi ?

C'EST UNE DÉMARCHE QUI PERMET DE CONNAÎTRE, DE PRÉSERVER ET DE VALORISER NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

C'EST UN OUTIL PARTICIPATIF ET PÉDAGOGIQUE POUR TOUS LES ACTEURS LOCAUX DU TERRITOIRE.

C'EST UN INVENTAIRE DES ESPÈCES VIVANTES (MICRO-ORGANISMES, VÉGÉTAUX, ANIMAUX...) PRÉSENTES DANS NOTRE MILIEU NATUREL.

C'EST UN OUTIL STRATÉGIQUE VISANT À PROPOSER DES ACTIONS DE PRÉSÉRATION ET INTÉGRER LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET POLITIQUES DU TERRITOIRE.

Enjeux de l'ABI

Connaître et valoriser la richesse de la biodiversité locale, les milieux fragiles, menacés, à protéger ou à préserver.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus à ces enjeux et proposer des actions de préservation.

Intégrer la biodiversité aux politiques d'aménagement du territoire et à chacun des projets.

L'ABI de l'agglo, en chiffres

• 2 ans : c'est le temps de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale. La fin du projet est prévue pour le 30 juin 2025.

• 1 chargé de mission ABI
Il est le référent unique sur le projet depuis septembre 2023. Il crée le lien entre les communes et les prestataires.

• 80 % du projet financé par des subventions publiques :
- 60 % de la Région Bretagne via le fonds européen FEDER,
- 10 % de la région Bretagne via le contrat nature,
- 10 % de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

• 1 groupement de prestataires
- VivArmor Nature (en lien direct avec l'Agglo)
- Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
- Le Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- Le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricains (GRETIA)



La terre, la mer, l'avenir en commun
saintbrieuc-armor-agglo.bzh



L'ABI : comment ça se passe ?

1 Réalisation d'une étude sur les espèces et la Trame Verte et Bleue par VivArmor Nature et ses partenaires. L'étude se déroule en 5 phases.

2 Une étude distincte dédiée à la Trame Noire* (spécifique de l'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglo)

*Trame Noire : ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

→ En France, en 2021, 85 % de l'hexagone était exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse.

3 Mise en oeuvre du plan d'actions.



VOUS AUSSI PARTICIPEZ !



Comment participer ?

Une plateforme de participation citoyenne sera mise à disposition dans les prochaines semaines.

Vous pourrez y accéder depuis n'importe où et y renseigner vos observations du vivant et alimenter ainsi l'inventaire.



PLUS D'INFOS
Saint-Brieuc Armor Agglo
02 96 77 30 75
biodiversite@sbaa.fr

La terre, la mer, l'avenir en commun
saintbrieuc-armor-agglo.bzh



Portage de repas CCAS



PORTAGE DE REPAS



Votre Service Public du repas à domicile

CIAS - 13 avenue Pierre Mendès France à Trégueux

AIDES AU FINANCEMENT

- ✓ nous vous informons sur les diverses aides
- ✓ 50 % crédit impôt du coût de la livraison
- ✓ un plan d'aide comprenant la livraison des repas à domicile (APA)

TARIF
UNIQUE

PORTAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE

NOUS COUVRONTS LES 32 COMMUNES DE L'AGGLOMERATION



REPAS CUISINÉS À COTÉ DE CHEZ VOUS
PAR DES PROFESSIONNELS DE LA
RESTAURATION AVEC DES PRODUITS BIO
ET BZH



REPAS ÉQUILIBRÉS 7 JOURS/7
NOUS LIVRONS ET ASSURONS UNE VEILLE



REPAS SPÉCIFIQUES

NOUS NOUS ADAPTONS À VOS RÉGIMES

LE CIAS C'EST AUSSI UN SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À
DOMICILE, PETIT BRICOLAGE, TÉLÉALARME



02 96 77 62 14

portage.cias@sbaa.fr